

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-cinq septembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/09/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Sandra DERMIGNY (en remplacement de Dominique DUNAUD), François ENGELIBERT (en remplacement de Bernard POUSSIN), Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement d'Edith LERENARD), Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Nadine MAGY, Roland MALAGUISE (en remplacement de Jean-Louis BREGAINT), Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Patrick DESCHARLES, Camille DUDOGNON, Béatrice DUFOUR, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-110 : DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-VIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de voirie d'intérêt communautaire prévus pour 2014, la Communauté de Communes fera réaliser des opérations d'aménagement et d'amélioration qui sont éligibles à des aides du Conseil Général de la Haute-Vienne.

Un chiffrage des travaux a été établi et il fait apparaître :

- ✓ Une première opération de réparation de voirie pour un montant 190 000 € HT,
- ✓ Une seconde opération qui est la réfection d'un mur de soutènement sur la voie n°304 au lieu-dit Sempinet pour un montant de 23 000 € HT.

Monsieur le Président propose de solliciter du Conseil Général de la Haute-Vienne une subvention de 40 % sur chacune des 2 opérations soit un montant total de 85 200 € (76 000 + 9 200).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Sollicite le Conseil Général de la Haute Vienne pour une subvention de 85 200 € (76 000 + 9 200) pour des travaux de réparation et d'amélioration des voies déclarées d'intérêt communautaire,

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions,

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires pour l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 27 septembre 2013

Certifié exécutoire

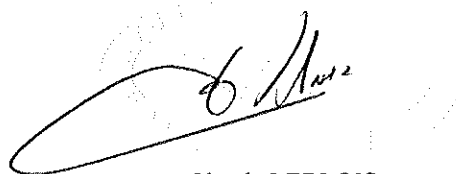
Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,





Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Accueil | Administration | Préférences | Aide
Déconnexion
Actes en cours Création d'acte Recherche

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-VIENNE

Date de transmission de l'acte : 30/09/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 30/09/2013

Numéro de l'acte : 2013-110 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130925-2013-110-DE

Date de décision : 25/09/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions